## Mairie de SEMBADEL

23, rue Saint-Badel Le Bourg 43160 SEMBADEL

## PROCES-VERBAL

## Conseil Municipal du 22 mars 2024 à 20 h 00

Président de séance : M Roland GOBET

Membres du Conseil Municipal présents ou représentés :

M. GOBET Roland, M; RAYMOND Dominique. M. MAISONNEUVE Sébastien, Mme PIRAS Solange, M. CHAUSSAT Thierry, Mme NICAISE Marie-Claude, M TEYSSIER Thomas. M. COUDERT Jean-Luc, M. HUGON Roland; Mme COUDERT Manon

Absente : **Mme JOSSERAND**Secrétaire de séance : Mr CHAUSSAT
Date de la convocation : **14/03/2024** 

## Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 22/02/2024 : Vote à l'unanimité Délibérations adoptées :

- Délibération pour vote du CFU de la commune : vote à l'unanimité
- Délibération pour vote du CFU de la régie de transport : vote à l'unanimité
- Délibération pour vote des subventions aux associations : les associations ayant formulé des demandes ont été gratifiées d'une subvention ;
- Délibération pour validation de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : vote à l'unanimité
- Ouestions diverses :
  - -débat d'orientation budgétaire : les comptes étant bien équilibrés, il est prudent de prévoir une maîtrise des dépenses pour 2024 sachant que le projet d'aménagement du bourg de Sembadel sera très important pour son amélioration, mais aussi sur le plan financier ; priorité lui est donc donné, tout en veillant à maintenir le bon état des infrastructures municipales (voirie et bâtiments)
  - <u>Vente d'une parcelle de bien public à la SCI L'étoile (FILAIRE)</u>: il est décidé de déclasser une partie du domaine public de la commune en bien privé de la commune afin de pouvoir le céder ; cette partie correspondant à une impasse située au milieu des terrains de l'entreprise.
  - <u>Point sur ZA Les Faux</u> : la communauté d'agglomération envisage de plateformer la zone afin de la rendre plus attractive.
  - <u>-Bétonnière</u>: une nouvelle bétonnière, pour les besoins de l'employé communal, sera achetée après le vote du budget.
  - -Feu d'artifices : la société « Arsotec » a été retenu pour la fête du bourg le samedi 17 août.

Séance levée à 22h00

Le présent	procès-verb	al, a été	arrêté lors	dy Cons	eil Municipal
du le	Many.	224	à .	.20	eil Municipal h

Le secrétaire de séance Mr CHAUSSAT

A M